Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 031-213101876-20250507-2025_046-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MONTES, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LORRAIN, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
7 mai 2025
Acte n° **2025-046**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme VITET
Mme BRUN a donné procuration à Mme CALVO
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN
Mme RIPOLL a donné procuration à M. GAUTHIER
Mme STEMER a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BARBA a donné procuration à M. FRANCHINA
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. RIVIER
M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO
M. LERAT a donné procuration à M. BAË
M. LOUZON a donné procuration à M. BATAILLE
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

Absent(s) :
Mme ROUER

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	20
procurations :	12
absents :	1
votants :	32

Secrétaire de séance : M. FRANCHINA

Date de la convocation : 29 avril 2025

Thème : 5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Objet : Modification de la composition de la commission municipale "Recrutement"

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait procédé, par délibération en date du 3 septembre 2020 (*n° 2020-133*), à la création de la commission municipale "Recrutement", ainsi qu'à la détermination du nombre de membre et à la désignation de ses membres.

Elle précise que le nombre de membres Élus du Conseil Municipal pour cette commission municipale est donc fixé à quatre comme suit :

- Liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 2 membres
- Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 1 membre
- Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 1 membre

De plus, conformément à la délibération du 3 septembre 2020 ci-dessus mentionnée, ladite commission est également composé des membres suivants :

- L'Élu référent du service concerné par le recrutement
- La Direction
- Le responsable du service concerné par le recrutement

La composition de ladite commission avait été modifiée par délibération du 15 décembre 2022 (*n° 2022-178*).

La composition de la commission municipale "Recrutement" est donc à ce jour la suivante :

- SÉVERAC Philippe
- CALVO Marie-Louise
- MARNAC Sandrine
- BOBO Françoise

Cependant, Mme la Maire informe l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de Mme BOBO Françoise, Conseillère Municipale du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", par courrier du 29 mars 2025, reçu en Mairie le 31 mars 2025.

Aussi, Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la composition de la commission municipale "Recrutement".

.../...

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 12/05/2025
ID : 031-213101876-20250507-2025_046-DE

Pour ce faire, le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" propose de nommer Mme MONTES Sabine pour remplacer Mme BOBO Françoise.

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que l'article 76 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit complète l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa ainsi rédigé : "*si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire*".

En conséquence, aucune autre candidature n'ayant été proposée, la modification de la composition de la commission municipale "Recrutement" prend immédiatement effet, sans procéder au vote.

La nouvelle composition de la commission municipale "Recrutement" est donc la suivante :

- SÉVERAC Philippe
- CALVO Marie-Louise
- MARNAC Sandrine
- MONTES Sabine

ARTICLE 1 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2025.

ARTICLE 4 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FRANCHINA Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 12 MAI 2025